



30 novembre 2017

(17-6591)

Page: 1/11

Comité de l'agriculture

Original: anglais

## NOTIFICATION

### *Révision*

La communication ci-après, datée du 27 octobre 2017, est distribuée à la demande de la délégation de la **Jordanie**. La notification révisée concerne les engagements en matière de soutien interne (**tableau DS:1** et tableaux explicatifs correspondants) pour l'année **2014**.

---

La présente notification révisée inclut le calcul de la MGS sans ajustement en fonction de l'inflation.

**SOUTIEN INTERNE: JORDANIE**

PÉRIODE CONSIDÉRÉE: ANNÉE CIVILE 2014

*Mesure globale du soutien totale courante*

<b>Niveau d'engagement concernant la MGS totale</b> (d'après la Section I de la Partie IV de la Liste)	<b>Monnaie</b> (d'après la Section I de la Partie IV de la Liste)	<b>MGS totale courante</b> (d'après les tableaux explicatifs ci-joints)
1	2	3
1 333 973	JD	<b>1 860 677,29</b> <i>Sans ajustement en fonction de l'inflation</i>
1 333 973	JD	<b>0</b> <i>Avec ajustement en fonction de l'inflation</i>

**SOUTIEN INTERNE: JORDANIE**

PÉRIODE CONSIDÉRÉE: ANNÉE CIVILE 2014

*Mesures exemptées de l'engagement de réduction - "Catégorie verte"*

Type de mesure	Désignation et description de la mesure eu égard aux critères énoncés à l'Annexe 2	Valeur monétaire (JD)	Sources des données	Note
1	2	3	4	
2. Services de caractère général				
2 a). Recherche	Crédits budgétaires pour des programmes de recherche et des activités de recherche dans des universités publiques et au NCARE. Mesure exemptée à titre de service de caractère général conformément aux paragraphes 2 a) et 2 d) de l'Annexe 2.	8 804 214	*	
	<b>Total partiel:</b>	<b>8 804 214</b>		
2 b). Lutte contre les parasites et les maladies	Dépenses d'exploitation des Services de protection des végétaux et des Services vétérinaires, MOA. Mesure exemptée conformément au paragraphe 2 b) de l'Annexe 2.	14 024 400	**	
	<b>Total partiel:</b>	<b>14 024 400</b>		
2 e). Services d'inspection	Crédits pour l'inspection de végétaux et d'animaux par le MOA, le JFDA et le MOH. Mesure exemptée conformément au paragraphe 2 e) de l'Annexe 2.	21 380 503	***	
	<b>Total partiel:</b>	<b>21 380 503</b>		
2 f). Services de commercialisation et de promotion	Dépenses du MOA relatives aux répertoires commerciaux, aux foires commerciales et aux expéditions à l'exportation effectuées à titre d'essai pour évaluer les chances d'écoulement sur les marchés des produits jordaniens. Mesure exemptée conformément au paragraphe 2 f) de l'Annexe 2.	0	**	
	<b>Total partiel:</b>	<b>0</b>		
2 g). Services d'infrastructure	Dépenses du Ministère des travaux publics relatives aux programmes de routes agricoles (rurales) et d'électrification rurale, et du Ministère de l'eau et de l'irrigation relatives aux barrages et aux systèmes d'irrigation. Mesure exemptée conformément au paragraphe 2 g) de l'Annexe 2.	19 193 000	**	
	<b>Total partiel:</b>	<b>19 193 000</b>		
4. Aide alimentaire intérieure	Dépenses budgétaires relatives aux subventions versées aux consommateurs pour le pain. Mesure exemptée conformément au paragraphe 4 de l'Annexe 2.	177 366 288	**	
	<b>Total partiel:</b>	<b>177 366 288</b>		
<b>Total général Catégorie verte</b>		<b>240 768 405</b>		

\* Universités publiques et documents du budget.

\*\* Documents du budget.

\*\*\* MOA et MOH.

NCARE = Centre national de la recherche et de la vulgarisation agricoles.

MOA = Ministère de l'agriculture.

MOH = Ministère de la santé.

JFDA = Administration jordanienne des produits alimentaires et pharmaceutiques.

**SOUTIEN INTERNE: JORDANIE**

PÉRIODE CONSIDÉRÉE: ANNÉE CIVILE 2014

*Mesures exemptées de l'engagement de réduction – Traitement spécial et différencié – "Programmes de développement"*

Type de mesure	Désignation et description de la mesure eu égard aux critères énoncés à l'article 6:2	Valeur monétaire (JD)	Sources des données	Note
1	2	3	4	
a) Subventions à l'investissement généralement disponibles pour l'agriculture	Valeur des bonifications d'intérêt sur les prêts consentis pour l'amélioration et le développement des terres irriguées et en culture sèche; le développement des productions animales; la mécanisation; et les moyens de commercialisation ruraux et agricoles. Mesure exemptée conformément au paragraphe 2, article 6, Partie IV de l'Accord sur l'agriculture.	2 570 704	Société de crédit agricole et Banque centrale	
	<b>Total partiel:</b>	<b>2 570 704</b>		
b) Subventions aux intrants généralement disponibles pour les producteurs qui ont de faibles revenus ou sont dotés de ressources limitées	Valeur des bonifications d'intérêt sur les prêts à l'exploitation inférieurs à 1 000 JD, représentant des "subventions aux intrants agricoles qui sont généralement disponibles pour les producteurs qui, dans les pays en développement Membres, ont de faibles revenus ou sont dotés de ressources limitées". Mesure exemptée conformément au paragraphe 2, article 6, Partie IV de l'Accord sur l'agriculture.	5 032	Société de crédit agricole et Banque centrale	
	<b>Total partiel:</b>	<b>5 032</b>		
<b>Total général Programmes de développement</b>		<b>2 575 736</b>		

**SOUTIEN INTERNE: JORDANIE**

PÉRIODE CONSIDÉRÉE: ANNÉE CIVILE 2014

*Calcul de la mesure globale du soutien totale courante**(Sans ajustement en fonction de l'inflation)*

Désignation des produits initiaux (y compris MGS autre que par produit) 1	MGS par produit (tableaux explicatifs DS:5 à DS:7) (JD) 2	Mesures du soutien par produit (tableau explicatif DS:8) (JD) 3	Total (JD) 4 (2+3)	Valeur de la production (JD)	Soutien de la valeur de production (%)	MGS totale courante 4	Note
Blé	1 860 677,29		1 860 677,29	10 157 240	18,31	1 860 677,29	
Orge	1 149 052,1		1 149 052,1	12 439 360	9,24	0 ( <i>de minimis</i> )	(1)
Bétail	28 960 264		28 960 264	1 431 366 041	2,02	0 ( <i>de minimis</i> )	(1)
MGS autre que par produit (d'après le tableau explicatif DS:9)			10 136 060	2 251 829 877	0,45	0 ( <i>de minimis</i> )	(1)
<b>TOTAL</b>						<b>1 860 677,29</b>	

(1) Source: Département des statistiques. Conformément aux dispositions de l'article 6:4 de l'Accord sur l'agriculture, ce montant étant inférieur au niveau *de minimis*, il n'est pas nécessaire de l'inclure dans le calcul de la MGS totale courante.

**SOUTIEN INTERNE: JORDANIE**

PÉRIODE CONSIDÉRÉE: ANNÉE CIVILE 2014

*Calcul de la mesure globale du soutien totale courante**(Avec ajustement en fonction de l'inflation)*

Désignation des produits initiaux (y compris MGS autre que par produit)	MGS par produit (tableaux explicatifs DS:5 à DS:7) (JD)	Mesures du soutien par produit (tableau explicatif DS:8) (JD)	Total (JD)	Valeur de la production (JD)	Soutien de la valeur de production (%)	MGS totale courante	Note
1	2	3	4 (2+3)			4	
Blé	804 364,16		804 364,16	10 157 240	7,92	0 ( <i>de minimis</i> )	(1)
Orge	1 149 052,1		1 149 052,1	12 439 360	9,24	0 ( <i>de minimis</i> )	(1)
Bétail	28 960 264		28 960 264	1 431 366 041	2,02	0 ( <i>de minimis</i> )	(1)
MGS autre que par produit (d'après le tableau explicatif DS:9)			10 136 060	2 251 829 877	0,45	0 ( <i>de minimis</i> )	(1)
<b>TOTAL</b>						<b>0</b>	

(1) Source: Département des statistiques. Conformément aux dispositions de l'article 6:4 de l'Accord sur l'agriculture, ce montant étant inférieur au niveau *de minimis*, il n'est pas nécessaire de l'inclure dans le calcul de la MGS totale courante.

**SOUTIEN INTERNE: JORDANIE**

PÉRIODE CONSIDÉRÉE: ANNÉE CIVILE 2014

*Mesures globales du soutien par produit: Soutien des prix du marché**(Sans ajustement en fonction de l'inflation)*

Désignation des produits initiaux	Année considérée			Type(s) de mesure(s)	Prix administré appliqué (JD)	Prix de référence extérieur (en général d'après les documents de la série AGST) (JD)	Production visée (t)	Redevances/prélèvements connexes (JD)	Soutien total des prix du marché (JD)	Sources des données	Note
	Type	De	A								
1	2			3	4	5	6	7	8 ((4-5)*6)-7	9	
Blé	Année civile	01.01.14	31.12.14	Soutien des prix	370/t	151,4/t	8 511,79 t		1 860 677,29	*	
<b>Total blé</b>									<b>1 860 677,29</b>		
Orge	Année civile	01.01.14	31.12.14	Soutien des prix	320/t	97/t	5 152,7 t		1 149 052,1	*	
<b>Total orge</b>									<b>1 149 052,1</b>		

\* Ministère de l'industrie et du commerce, Ministère de l'agriculture.

**SOUTIEN INTERNE: JORDANIE**

PÉRIODE CONSIDÉRÉE: ANNÉE CIVILE 2014

*Mesures globales du soutien par produit: Soutien des prix du marché**(Avec ajustement en fonction de l'inflation)*

Désignation des produits initiaux	Année considérée			Type(s) de mesure(s)	Prix administré appliqué (JD)	Prix de référence extérieur (en général d'après les documents de la série AGST) (JD)	Production visée (t)	Redevances/prélèvements connexes (JD)	Soutien total des prix du marché (JD)	Sources des données	Note
	Type	De	A								
1	2			3	4	5	6	7	8	9	
									$((4-5)*6)-7$		
Blé	Année civile	01.01.14	31.12.14	Soutien des prix	370/t	275,5/t <sup>1</sup>	8 511,79 t		804 364,16	*	
<b>Total blé</b>									<b>804 364,16</b>		
Orge	Année civile	01.01.14	31.12.14	Soutien des prix	320/t	97/t	5 152,7 t		1 149 052,1	*	
<b>Total orge</b>									<b>1 149 052,1</b>		

\* Ministère de l'industrie et du commerce, Ministère de l'agriculture.

(1) Article 18:4: "Les Membres prendront dûment en compte l'influence de taux d'inflation excessifs sur la capacité de tout Membre de se conformer à ses engagements en matière de soutien interne." En 2014, le taux d'inflation était de 77%, sur la base du prix moyen à la consommation pour la période 1997-2014 (Banque centrale de la Jordanie, Département des statistiques).



**SOUTIEN INTERNE: JORDANIE**

PÉRIODE CONSIDÉRÉE: ANNÉE CIVILE 2014

*Mesures globales du soutien par produit: Autre soutien par produit et MGS totale par produit**(Sans ajustement en fonction de l'inflation)*

Désignation des produits initiaux	Année considérée			Type(s) de mesure(s)	Autres dépenses budgétaires par produit (JD)	Autre soutien par produit (avec détail des calculs) (JD)	Redevances/prélèvements connexes (JD)	Total autre soutien par produit (JD)	Soutien des prix du marché (tableau explicatif DS:5) (JD)	Versements directs non exemptés (tableau explicatif DS:6) (JD)	MGS totale (JD)	Sources des données	Note
	Type	De	À										
1	2			3	4	5	6	7 (4+5-6)	8	9	10 (7+8+9)	11	
Blé	Année civile	01.01.14	31.12.14	Vente de semences		0		0				*	
<b>Total blé</b>								<b>0</b>	1 860 677,29		<b>1 860 677,29</b>		
Orge	Année civile	01.01.14	31.12.14	Vente de semences		0		0				*	
<b>Total orge</b>								<b>0</b>	1 149 052,1		<b>1 149 052,1</b>		
Bétail	Année civile	01.01.14	31.12.14	Vente d'aliments pour bétail réalisées par le gouvernement		28 960 264		28 960 264				*	
<b>Total bétail</b>								<b>28 960 264</b>			<b>28 960 264</b>		

\* Ministère de l'industrie et du commerce, Ministère de l'agriculture.

**SOUTIEN INTERNE: JORDANIE**

PÉRIODE CONSIDÉRÉE: ANNÉE CIVILE 2014

*Mesures globales du soutien par produit: Autre soutien par produit et MGS totale par produit**(Avec ajustement en fonction de l'inflation)*

Désignation des produits initiaux	Année considérée			Type(s) de mesure(s)	Autres dépenses budgétaires par produit (JD)	Autre soutien par produit (avec détail des calculs) (JD)	Redevances/prélèvements connexes (JD)	Total autre soutien par produit (JD)	Soutien des prix du marché (tableau explicatif DS:5) (JD)	Versements directs non exemptés (tableau explicatif DS:6) (JD)	MGS totale (JD)	Sources des données	Note
	Type	De	À										
1	2			3	4	5	6	7 (4+5-6)	8	9	10 (7+8+9)	11	
Blé	Année civile	01.01.14	31.12.14	Vente de semences		0		0				*	
<b>Total blé</b>								<b>0</b>	804 364,16		<b>804 364,16</b>		
Orge	Année civile	01.01.14	31.12.14	Vente de semences		0		0				*	
<b>Total orge</b>								<b>0</b>	1 149 052,1		<b>1 149 052,1</b>		
Bétail	Année civile	01.01.14	31.12.14	Vente d'aliments pour bétail réalisées par le gouvernement		28 960 264		28 960 264				*	
<b>Total bétail</b>								<b>28 960 264</b>			<b>28 960 264</b>		

\* Ministère de l'industrie et du commerce, Ministère de l'agriculture.

**SOUTIEN INTERNE: JORDANIE**

PÉRIODE CONSIDÉRÉE: ANNÉE CIVILE 2014

*MGS autre que par produit*

Type(s) de mesure(s)	Année considérée			Dépenses budgétaires ne portant pas sur des produits déterminés (JD)	Autre soutien ne visant pas des produits déterminés (avec détail des calculs) (JD)	Redevances/ prélevements connexes (JD)	Soutien total ne visant pas des produits déterminés (JD)	Sources des données	Note
	Type	De	À						
1	2			3	4	5	6 (3+4-5)	7	
Subventionnement de l'eau	Année civile	01.01.14	31.12.14		10 084 800		10 084 800	*	
Subvention au crédit	Année civile	01.01.14	31.12.14		51 260		51 260	**	
<b>TOTAL</b>							<b>10 136 060</b>		

\* Administration de la vallée du Jourdain.

\*\* Ministère de l'agriculture, Société de crédit, Banque centrale.